

Fiche-actions 1



Piéton >>>>>

La marche comme option naturelle pour les déplacements au quotidien



Stratégie de mise en œuvre

Où

Réaliser les projets piétonniers qui offrent les plus belles possibilités

Pour que le choix de la marche devienne une option naturelle comme moyen de déplacement au quotidien, il est essentiel que le réseau qui en facilite la pratique soit développé aux bons endroits. Ce réseau doit donner accès aux lieux d'intérêts et aux quartiers de la ville de manière efficace.

Afin de prioriser les endroits offrant le plus fort potentiel à l'échelle de chaque quartier, la Ville a réalisé différentes analyses qui permettent d'identifier le potentiel de la marche pour chaque tronçon de rue. Plus un tronçon de rue dessert de citoyens et permet d'accéder à des arrêts d'autobus, des écoles, des commerces, des lieux de loisirs (bibliothèque, centre communautaire, etc.) ou des lieux d'emplois, plus il sera prioritaire à l'échelle d'un quartier.

La Ville s'engage à mettre à profit ses analyses des axes piétonniers afin que les tronçons de rue les plus prioritaires soient aménagés ou mis à niveau à l'image de leur potentiel (**action 1.1.2**). La Ville continuera aussi à saisir les opportunités des projets d'infrastructures pour intégrer les besoins en transport actif (**action 1.1.1**). Une attention particulière sera portée aux tronçons situés dans des corridors scolaires afin d'assurer un accès à pied sécuritaire aux écoles primaires (**action 3.1.5**).

Cibler les meilleurs endroits où franchir les contraintes à pied

Le territoire de la ville est traversé par plusieurs contraintes telles que des autoroutes, des rivières, des voies ferrées ou des falaises qui peuvent limiter les déplacements à pied si des aménagements adéquats ne sont pas réalisés. La Ville ciblera les franchissements de ces barrières qui permettraient d'améliorer l'accès de façon efficace aux lieux d'intérêts pour les secteurs avoisinants. Pour les franchissements offrant le plus de potentiel, la Ville construira des passerelles, des ascenseurs, des escaliers ou d'autres ouvrages d'art selon le cas (**action 1.4.1**).

Mailler l'ensemble du réseau piétonnier

Pour un piéton, chaque pas compte. C'est pour cette raison que plusieurs raccourcis piétons ont été aménagés de manière à diminuer la longueur des trajets et accroître la perméabilité des quartiers.

La Ville s'engage à continuer d'aménager ce type de raccourci dans les nouveaux quartiers, de saisir les opportunités pour en ajouter dans les quartiers existants et de mettre en valeur les existants (**action 2.1.2**). Afin de favoriser l'intermodalité, lors de l'analyse de priorisation, une importance particulière sera donnée aux raccourcis piétons facilitant l'accès au transport en commun et aux lieux d'intérêts (**action 2.1.1**).

Cibles

1 Augmenter les investissements liés à la Vision à 36 \$ par habitant par année à partir de 2024

2 Bonifier 75 kilomètres du réseau piétonnier avant 2028

3 Réaliser au moins 2 des projets piétonniers parmi les plus prioritaires dans chaque arrondissement avant 2028

4 Réaliser 8 interventions en faveur de la mobilité active dans les zones de franchissement de contraintes naturelles et anthropiques



Comment

Inclure les besoins en mobilité active et d'accessibilité universelle dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rue

Puisque le citoyen qui se déplace à pied est plus sensible à l'environnement qu'il traverse, il est important que cet environnement lui permette de se sentir confortable et en sécurité. Il est donc essentiel d'accorder un grand souci à l'aménagement des espaces pour les piétons.

Ce souci passe notamment par l'intégration des besoins de verdissement et de végétalisation le long des aménagements piétonniers (**action 3.1.4**), l'installation d'éclairage et de signalisation adéquate afin que tous aient un sentiment de sécurité et de confort peu importe le moment de la journée (**actions 2.2.1, 2.3.2 et 2.3.3**). Cela signifie également de dimensionner les infrastructures en fonction du nombre d'utilisateurs et d'offrir un cheminement sans obstacle et efficace à l'année (**actions 2.4.2 et 2.2.2**).

Pour y arriver, la Ville s'engage par ses processus à inclure les besoins en mobilité active dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rue (**action 3.1.1**). Elle s'engage également à actualiser ses outils de conception pour que ses rues soient adaptées aux milieux de vie dans lesquels elles s'insèrent afin qu'elles puissent être sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population (**action 3.1.2**). Finalement, dans un souci de développement durable, la Ville documentera l'état des infrastructures piétonnes afin de prioriser leur entretien et assurer leur pérennité (**action 2.2.6**).

Cibles

1 Éclairer 20 % du réseau piétonnier hors rue, ce qui représente l'ajout d'éclairage sur environ 5,4 km

2 Comparer l'espace dédié aux modes actifs et au verdissement avant et après les aménagements pour l'ensemble des projets

3 S'assurer d'avoir un bilan positif à chaque année du nombre d'arbres aux abords des projets découlant de la Vision

